



@COM.ALIOS

Société par actions simplifiée

au capital de 25 000 €

Siège social :

1 Rond-Point de Flotis

31240 Saint-Jean

RCS Toulouse 519 441 539

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR CEUX FAITS A LA SOCIETE @COM.ALIOS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR CEUX FAITS A LA SOCIETE @COM.ALIOS

Aux associées,

En ma qualité de commissaire aux apports, désigné en tant que tel par votre décision unanime signée les 5 et 6 décembre 2025 et conformément à l'article L225-147 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports en nature devant être effectués à la société @COM.ALIOS.

La description des conditions et modalités des apports figurent dans le contrat signé par les parties les 20 et 21 mars 2025.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion.

I - PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Les modalités de l'opération, exposées de façon détaillée dans le contrat d'apport, peuvent se résumer comme suit :

□ Contexte de l'opération :

Les apports, qui seront acceptés par le bénéficiaire, s'inscrivent dans le cadre de l'optimisation de la performance d'un groupe de sociétés de même activité.

□ Apporteurs :

Les apporteurs sont :

- la société 2M CONSEILS, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, 15 Rue Marcel Briguiboul 81100 Castres, RCS Castres 883 093 940, déclarée à l'INSEE en activités comptables ;

- La société PALJA CONSEILS, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, 984 Route de Vignole 81120 Lombers, RCS Albi 883 102 170 au, déclarée à l'INSEE en activités comptables.

□ Société bénéficiaire :

La société @COM.ALIOS, société par actions simplifiée au capital de 25 000 €, 1 Rond-Point De Flotis, 31240 Saint-Jean, RCS Toulouse 519 441 539, déclarée à l'INSEE en activités comptables.

□ Nature, description et origine de propriété des apports :

Les apporteurs envisagent d'apporter à la société bénéficiaire sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière et sous les charges et conditions énoncées dans le contrat d'apport les biens suivants :

Signé par Edmond Caubraque
Le 24/03/2025

Signed with
universign

E. C.

- la Société 2M CONSEILS apporte à la société @COM.ALIOS, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté par la société, 286 (deux cent quatre-vingt-six) actions de la société @COM.TARN, société par actions simplifiée au capital de 187 500 €, 15 Rue Marcel Briguiboul 81100 Castres, RCS Castres 380 718 379, déclarée à l'INSEE en activités comptables ;

- la Société PALJA CONSEILS apporte à la société @COM.ALIOS, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour la société 286 (deux cent quatre-vingt-six) actions de la société @COM.TARN, ci-dessus indiquée.

Les titres apportés appartiennent aux apporteurs qui les ont souscrites et libérées lors de l'augmentation de capital effectuée le 26 juin 2020 par la société @COM.TARN.

□ Valeur des apports :

Le contrat d'apport indique que chaque apport consistant en un montant identique de titres d'une même société est valorisé à la somme de 149 864 € (cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quatre euros), consentie et acceptée par les parties.

Le total des apports s'élève donc à la somme 299 728 € (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-huit euros).

Ces valorisations ont été établies à partir des capitaux propres et du chiffre d'affaires figurant dans les derniers comptes annuels du 30 septembre 2024 de la société dont les titres sont apportés.

□ Rémunération des biens apportés :

En rémunération de chacun des deux apports ci-dessus désignés évalués chacun à la somme de 149 864 € (cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quatre euros), il sera attribué à chaque apporteur 142 (cent quarante-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € (dix euros) chacune, émises au prix unitaire de 1 053 € (mille cinquante-trois) euros, soit avec une prime d'apport de 1 043 € (mille quarante-trois) euros, entièrement libérées, de la société @COM.ALIOS, qui seront émises à titre d'augmentation de capital.

La prime d'apport globale de 296 212 € (deux cent quatre-vingt-seize mille deux cent douze euros) sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Le droit aux dividendes des apporteurs s'exercera pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au jour de la réalisation.

Ces actions seront négociables dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

II - DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

En particulier, j'ai :

- contacté les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;

Signé par Edmond Caubranque
Le 24/03/2025

Signed with
universign

E. C.

- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant l'activité des deux apporteurs;
- examiné l'approche des évaluations mise en œuvre ;
- vérifié, jusqu'à la date du présent rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

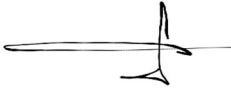
III – CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur totale des apports de 299 728 € (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt-huit euros) n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle est au moins égale à la valeur au nominal des actions à émettre, majorée des primes d'apports.

Fait à Dax,
le 24 mars 2025.

Signé par Edmond Caubraque
Le 24/03/2025

 Signed with
universign



Edmond CAUBRAQUE
Commissaire aux apports